

## CIRCULAIRE DE RENTRÉE ÉCOLE 2026

Saint-Denis, le 6 juillet 2026

Madame, Monsieur,

Afin d'accueillir au mieux l'ensemble de nos élèves **le mardi 1<sup>er</sup> septembre**, je vous invite à prendre connaissance des informations ci-dessous et à respecter les horaires indiqués.

L'accueil et le secrétariat de l'école élémentaire seront ouverts à compter du lundi 24 août.

Les listes des classes seront affichées le vendredi 28 août en fin de journée.

Toute l'équipe éducative de l'école se joint à moi pour vous souhaiter un très bel été.

Mme Sophie ANTOINE  
Cheffe d'établissement du 1<sup>er</sup> degré

### Pré-accueil des élèves de CP : lundi 31 août 2026

Les élèves de CP ainsi que leurs parents sont invités à venir faire connaissance de leur professeur, découvrir leur classe et déposer les fournitures/livres avant la rentrée. **Merci de vous présenter :**

⇒ Entre 15h30 et 17h00 (pour tous les élèves de CP).

### Rentrée échelonnée : **mardi 1er septembre 2026**

**8h30** ⇒ Entrée des élèves de CM1 & CM2

**8h45** ⇒ Entrée des élèves de CE1 & CE2

**9h00** ⇒ Entrée des élèves de CP

**Seuls les enfants sont autorisés à franchir le portail de l'école.**

Les élèves de CE & CM se rangeront sur la cour Saint-Joseph puis monteront dans leur classe avec leur professeur.

Les élèves de CP seront appelés sur la cour Saint-Joseph par leur professeur puis rejoindront leur classe.

**11h45** ⇒ **Sortie des élèves externes** – 14 place de la résistance –

**13h15 à 13h20** ⇒ **Retour des élèves externes (jusqu'à 13h30 pour les CE2, CM1 & CM2)**

#### SORTIE DU SOIR EN DEUX TEMPS

**16h20** ⇒ **Sortie des CP** portail école et des **CE1** portail collège.

**16h30** ⇒ **Sortie des CM1 & CM2** portail école et des **CE2** portail collège.

**Pour faciliter ces sorties, il est demandé aux personnes venant chercher les enfants de se tenir à l'extérieur du cadre blanc tracé au sol. Afin qu'elles s'effectuent en toute sécurité, un laps de temps d'environ 10 à 15 minutes est nécessaire.**

**La cantine et l'étude sont assurées dès ce mardi 1er septembre pour les enfants inscrits.**

## Communication avec l'école

Voici les différents moyens de communication avec l'établissement :

- Téléphone de l'accueil général : 01.55.87.45.00
- Téléphone de l'accueil de l'école : **01.55.87.45.11**
- Mail de l'accueil de l'école : [accprim@lasallesaintdenis.com](mailto:accprim@lasallesaintdenis.com) – Mme Houria GUEMROUD
- Mail du secrétariat de l'école : [secretariat.ecole@lasallesaintdenis.com](mailto:secretariat.ecole@lasallesaintdenis.com) – Mme Myriam DESCAS

La communication avec les professeurs se fait via le carnet de liaison et/ou par l'application Ecole Directe.

Toute communication avec la cheffe d'établissement, Mme Sophie ANTOINE, doit passer par les services de l'accueil de l'école.

## Constitution des classes

Chaque année, nous recomposons les classes. Nous prenons en compte plusieurs paramètres pour tenter de constituer des groupes équilibrés, ce qui représente un travail conséquent. Les professeurs se voient ensuite attribuer une classe.

**En aucun cas, les demandes des familles - souhait que l'enfant soit avec tel(le) ami(e) ou avec tel(le) enseignant(e) - ne peuvent être prises en considération.**

Cette répartition est de la seule responsabilité de l'équipe enseignante et de la cheffe d'établissement.

## Horaires et organisation des entrées et des sorties de l'école

### Matin

**Avant 8h00, les enfants ne sont pas autorisés à entrer dans l'établissement.**

**08h00** ⇒ Ouverture de l'école.

Seuls les enfants franchissent la porte d'entrée ainsi que les parents ayant besoin d'accéder à l'accueil, au secrétariat ou ayant rendez-vous avec le professeur.

**08h25** ⇒ Fermeture du portail.

Tous les élèves doivent se trouver dans la cour et se ranger **immédiatement** dès que la sonnerie retentit. Montée en classe. Tout retard est noté dans le carnet de liaison.

**11h45** ⇒ **Sortie des externes** – 14, place de la résistance –

Les enfants qui n'ont pas été repris à **12h00** vont automatiquement déjeuner, le repas est alors facturé au tarif de **10 €**.

### Après-midi

**13h15** ⇒ Ouverture de l'école.

Les élèves externes ne sont pas autorisés à revenir avant **13h15**.

**13h20** ⇒ Fermeture de l'école pour les élèves externes (à l'exception des CE2, CM1 & CM2 qui peuvent entrer jusqu'à 13h30).

### Soir

**16h20** ⇒ **Sortie des CP** portail école et des **CE1** portail collège.

**16h30** ⇒ **Sortie des CM1 & CM2** portail école et des **CE2** portail collège.

**16h45** ⇒ **Montée en classe d'étude.**

Les enfants qui n'ont pas été repris **1/4 d'heure après leur sortie** vont automatiquement à l'étude et **il n'est plus possible de les récupérer avant 17h30**. Le coût de cette heure d'étude est de **6,50 €**.

**17h30** ⇒ **Sortie des enfants de l'étude.**

**18h00** ⇒ Fermeture de l'école.

**Aucun enfant n'est autorisé à rester dans l'établissement au-delà de 18h00.**

## Livres et Fournitures

Les listes des fournitures et des livres sont consultables sur le site de l'établissement ([www.lasallesaintdenis.com](http://www.lasallesaintdenis.com)) et sur celui de l'Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre ([www.apeljbsndc.fr](http://www.apeljbsndc.fr)).

## Carnet de liaison

Le carnet de liaison est un outil de communication **indispensable** entre l'établissement et la famille. **Le règlement intérieur de l'école y est détaillé.** Ce carnet est distribué le jour de la rentrée et doit être complété par la famille le soir même. Il est indispensable de le tenir en bon état et de le vérifier régulièrement. En cas de perte, un nouveau carnet est remis à l'élève et facturé (10 €).

## Santé

Pour les élèves ayant déjà un Projet d'Accueil Individualisé (PAI), les parents le déposeront le jour de la rentrée avec l'ordonnance de moins de 3 mois et les médicaments. Pour tout nouveau PAI, il convient de prendre rendez-vous avec la cheffe d'établissement.

## Photos

Les photos de classe et les photos individuelles seront prises **le mardi 8 septembre 2026**.

## Ecole Directe : [www.ecoledirecte.com](http://www.ecoledirecte.com)

Cette plateforme (disponible aussi sous forme d'application) mise à disposition des familles permet de :

- **Consulter** les résultats scolaires (les livrets scolaires sont remis en main propre)
- **Consulter et télécharger** les documents administratifs (factures, certificats scolaires...)

Les nouvelles familles reçoivent par courriel ou par SMS **les codes de première identification**. Ces codes d'accès restent valides pour l'ensemble de la scolarité.

## Projets pédagogiques

	CP	CE 1	CE 2	CM 1	CM 2
Anglais avec Language Connexion	✓	✓	✓	✓	✓
Cours de natation à la piscine du Centre Aquatique Olympique					✓
Travail avec le Théâtre de la Clarté	✓		✓		
Classes transplantées		✓		✓	✓

Voici les initiatives mises en place à l'école et qui seront poursuivies l'année prochaine.

Menées sur temps scolaire, elles visent à enrichir les apprentissages, développer la connaissance de soi, la connaissance des autres et les capacités à vivre ensemble.



Coût pris en charge par l'établissement



Coût à la charge des familles

Ces initiatives n'excluent pas la possibilité pour les professeurs d'en proposer d'autres (visite de musée, sortie au théâtre...), la consigne étant, **pour celles restant à la charge des familles** (en plus de la scolarité et le cas échéant de la restauration), de veiller à **ne pas dépasser un montant total d'environ 100 €** (théâtre + éventuelles sorties) **à l'année par élève, pour les enfants en classe de CP et CE2** ; d'environ **390 €** (classes transplantées) **à l'année par élève, pour les enfants en classe de CE1 et CM1** et d'environ **200 €** à l'année par élève, **pour les enfants en classe de CM2 (classe transplantée)**.

## Quelques dates à noter sur vos agendas pour débiter l'année

Lundi 31 août	: Pré-accueil des CP
Mardi 1 <sup>er</sup> sept.	: Rentrée des classes
Mardi 8 sept.	: Photos de classe et photos individuelles
Mardi 15 sept. de 18h à 20h	: Réunion des parents de CP, CE1 et CE2
Vendredi 18 sept. de 18h à 20h	: Réunion des parents de CM1 et CM2

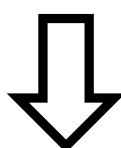
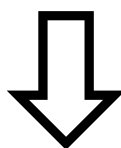
## Documents annexes ci-après à compléter et rapporter le jour de la rentrée

### Pour tous :

- Le formulaire de liaison **à remettre au professeur** de votre enfant le jour de la rentrée.

### Pour les familles concernées :

- Le formulaire d'inscription à l'étude du soir **à remettre au professeur** de votre enfant le jour de la rentrée,
- Le formulaire d'autorisation parentale pour sortir seul(e) non accompagné(e) d'un adulte **à remettre au professeur**,
- Le formulaire d'inscription à la garderie **à remettre au professeur** (la garderie peut être occasionnelle),
- Le formulaire catéchèse **à remettre à l'accueil** le jour de la rentrée avec le règlement.



## FORMULAIRE DE LIAISON 2026/2027

*À remettre au professeur de votre enfant*

Classe :
----------

### ENFANT

Nom :	Prénom :
-------	----------

### PERE

### MERE

Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
☎ domicile :	☎ domicile :
☎ travail :	☎ travail :
☎ portable 1 :	☎ portable 1 :
☎ portable 2 :	☎ portable 2 :

**AUTRE PERSONNE** à prévenir si on ne peut contacter les parents dans la journée ou si personne n'est venu chercher l'enfant le soir :

Nom :	Prénom :
☎ domicile :	☎ travail :
☎ portable 1 :	☎ portable 2 :

Si la personne qui vient chercher l'enfant, n'est pas la personne habituelle, il est impératif que son professeur en soit averti par un mot sur le cahier de correspondance. Toute personne venant chercher un enfant, doit connaître son nom, sa classe et doit être connue de l'enfant. Aucune autorisation de sortir non accompagné(e) d'un adulte ne sera accordée sur un simple appel téléphonique.

A Saint Denis le : ..... / ..... / .....

Signature des parents

Tout changement de numéro de téléphone en cours d'année doit être effectué sur Ecole Directe ou signalé par un courrier à déposer à l'accueil. Merci.

## FORMULAIRE ÉTUDE DU SOIR 2026/2027

*À remettre au professeur de votre enfant  
(Inutile si déjà inscrit lors de la confirmation d'inscription ou lors de la réinscription)*

Nom : .....

Prénom : .....

Classe : .....

**RAPPEL** : L'admission à l'étude n'est pas un droit mais un service. Un élève qui nuit au calme et au bon déroulement de ce service peut donc être exclu momentanément ou définitivement en cas de récidive.

<b>ETUDE DU SOIR 16h45 ⇨ 17h30</b>
------------------------------------

**Cocher la formule choisie**

**Cocher le(s) jour(s) choisi(s)**

1 jour par semaine → 85,00 € par an

2 jours par semaine → 170,00 € par an

3 jours par semaine → 255,00 € par an

4 jours par semaine → 340,00 € par an

Lundi    Mardi    Jeudi    Vendredi

**Etude occasionnelle 6,50 €**

**RAPPEL** : L'étude se termine à 17h30 et l'école ferme à 18h00 précises. Aucun enfant n'est autorisé à rester dans l'établissement après la fermeture de l'école.

Les parents transmettent ces consignes à toute personne qui vient chercher leur enfant. Si l'adulte qui vient chercher l'enfant n'est pas la personne habituelle, l'enseignant et le personnel de l'accueil doivent en être avertis par écrit ou par mail : [accprim@lasallesaintdenis.com](mailto:accprim@lasallesaintdenis.com)

*Pour toute modification en cours d'année, merci de formuler votre demande sur un courrier que vous remettrez à l'accueil.*

A ..... le .....

Signature du père

Signature de la mère

## AUTORISATION PARENTALE

### **pour sortir seul(e) de l'école non accompagné(e) d'un adulte.**

*Cette autorisation parentale est nécessaire même quand l'enfant est accompagné par un frère ou une sœur mineur, (moins de 18 ans).*

Madame, Monsieur, .....

demeurant .....

autoris(ent) leur enfant :

Nom : ..... Prénom : ..... Classe : .....

à sortir seul(e) à 11h45

accompagné(e) de sa sœur de son frère<sup>1</sup> : Nom prénom : ..... Classe : .....

à sortir seul(e) à 16h20 ou 16h30

accompagné(e) de sa sœur de son frère<sup>2</sup> : Nom prénom : ..... Classe : .....

à sortir seul(e) à 17h30 après l'étude du soir

accompagné(e) de sa sœur de son frère<sup>3</sup> : Nom prénom : ..... Classe : .....

Cette autorisation est valable à dater du ..... / ..... / ..... pour toute l'année scolaire 2026-27.

**A Saint Denis le :** ..... / ..... / .....

**Signature des parents**

<sup>1</sup> Barrer la mention inutile

<sup>2</sup> Barrer la mention inutile

<sup>3</sup> Barrer la mention inutile

## INSCRIPTION GARDERIE 2026/2027

Tous les mardis et jeudis de 17h30 à 18h30 - Fermeture à 18h45

Nous soussignés Madame et Monsieur ..... souhaitons que notre enfant ..... en classe de ..... soit inscrit au service de garderie proposé par l'école (3.50 euros par garderie).

**Au choix :**

- Les mardis
- Les jeudis
- Les deux
- Occasionnellement

**Un coupon par enfant inscrit**



## INSCRIPTION GARDERIE 2026/2027

Tous les mardis et jeudis de 17h30 à 18h30 - Fermeture à 18h45

Nous soussignés Madame et Monsieur ..... souhaitons que notre enfant ..... en classe de .... soit inscrit au service de garderie proposé par l'école (3.50 euros par garderie).

**Au choix :**

- Les mardis
- Les jeudis
- Les deux
- Occasionnellement

**Un coupon par enfant inscrit**

Saint-Denis, le 6 juillet 2026

Madame, Monsieur,

En inscrivant votre enfant à LaSalle Saint-Denis, vous avez eu connaissance de notre projet éducatif. Celui-ci, en cohérence avec les statuts de l'Enseignement Catholique et le Projet Educatif Lasallien prévoit pour tous les élèves **une heure de culture religieuse par semaine** dans l'emploi du temps de la classe. **La Culture Religieuse** ouvre les enfants à une « connaissance » du fait religieux (textes, fêtes, rites etc...), principalement chrétien, mais sans exclure d'autres religions.

Pour les familles s'inscrivant dans une **démarche catéchétique (proposition de la Foi Chrétienne)**, nous offrons la possibilité, **à partir du CE2**, aux enfants qui le souhaitent et à leurs parents, de connaître et de vivre la Bonne Nouvelle de Jésus-Christ, à travers entre autres :

- Des groupes de catéchèse,
- La préparation aux sacrements (Baptême – Eucharistie), pour les enfants qui ne peuvent pas s'y préparer en paroisse.

➤ **Horaires de catéchèse**

CE2 : le jeudi de 16h45 à 17h45,  
CM1 : le mardi de 16h45 à 17h45,  
CM2 : le lundi de 16h45 à 17h45.

➤ **Préparation aux sacrements**

***Ces préparations auront lieu au cours de temps forts le mercredi matin suivant un calendrier qui vous sera communiqué à la rentrée.***

Nous avons besoin, dès la rentrée, de connaître le souhait des familles. C'est pourquoi nous vous demandons de bien vouloir nous retourner le coupon ci-dessous.

Mme Tamara SCHNEIDER  
Adjointe en Pastorale Scolaire

Mme Sophie ANTOINE  
Cheffe d'établissement du 1<sup>er</sup> degré

✂ .....

**Coupon à retourner à l'accueil le jour de la rentrée**

Je soussigné(e) : .....  père  mère  tuteur de :

Nom : ..... Prénom : ..... Classe : .....

Téléphone : .....

Inscris mon enfant :

- à la catéchèse I (CE2)                       à la catéchèse II (CM1)                       à la catéchèse III (CM2)  
 à la préparation au baptême                       à la préparation à la 1<sup>ère</sup> communion

**Une participation de 20 € vous sera facturée (inscription et manuel).**

A Saint-Denis le : ...../ ...../ 2026

Signature :